

Monsieur Philippe FOURCAS
Président
FORMINDEP
1100 Rue Faidherbe
59134 FOURNES EN WEPPE

Paris, le

10 AVR. 2012

Monsieur le Président,

Vous m'avez interpellé sur la question du risque que représentent les conflits d'intérêts en matière de santé, je vous en remercie.

Les produits de santé doivent soulager et guérir, pas nuire et encore moins tuer. Notre système de sécurité sanitaire doit donc être renforcé pour éviter des drames comme ceux du Médiateur ou des prothèses mammaires PIP.

Cela suppose, en premier lieu, d'accroître la transparence de notre dispositif de sécurité sanitaire pour mieux lutter contre les conflits d'intérêts. C'est à la fois une exigence pour une meilleure gestion des risques et une condition pour rétablir la confiance des Français dans leurs institutions sanitaires. Vous le soulignez, la loi sur les médicaments du 29 décembre 2011 comporte quelques avancées dans ce domaine : généralisation des déclarations publiques d'intérêt, « sunshine act » à la française, transparence et diffusion des débats... Beaucoup reste cependant à faire, à commencer par la publication des très nombreux décrets d'application de ce texte. Il ne faut pas que cette loi reste inappliquée, comme le fut pendant longtemps celle sur la transparence de l'information médicale. Qu'il s'agisse des pouvoirs publics, d'une association ou d'un simple citoyen, chacun doit pouvoir vérifier que les évaluations et les décisions sanitaires ne sont pas biaisées par des conflits d'intérêt.

Cette transparence repose en grande partie sur la société civile, en particulier les milieux associatifs. L'affaire du Médiateur a montré toute l'importance mais aussi la fragilité de cette vigilance citoyenne. Au-delà de la question du statut des lanceurs d'alerte, c'est tout notre dispositif sanitaire qui doit être davantage ouvert aux différentes parties prenantes (patients, professionnels de santé, citoyens...), conformément aux principes de démocratie sanitaire.

Face aux conflits d'intérêts, notre vigilance doit être permanente et nos décisions sans aucune complaisance ni indulgence. Pour autant, une solution extrême qui conduirait à rompre toute relation avec le secteur privé ne me semble pas souhaitable : ces collaborations peuvent être utiles et mutuellement profitables lorsque le partage des rôles et des responsabilités est clairement établi.

.../...

Concernant le statut des experts qui contribuent à notre dispositif de sécurité sanitaire, je veux d'abord souligner le rôle majeur de la recherche, qui doit trouver un nouvel élan, qu'elle soit fondamentale ou clinique.

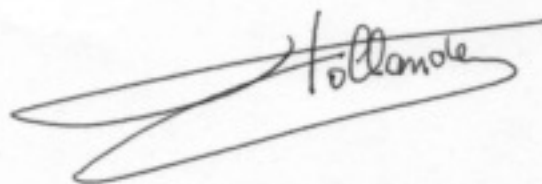
Mais chaque organisme sanitaire doit par ailleurs disposer d'une capacité d'expertise autonome, reposant sur des agents permanents et de haut niveau. C'est le dialogue et la collaboration entre ces deux formes d'expertise, organisés en toute transparence, qui assurera l'efficacité et l'indépendance de notre dispositif d'évaluation sanitaire.

Comme vous le soulignez, la qualité des soins et la sécurité sanitaire passent par une meilleure information des professionnels de santé et des patients : les règles de bon usage des produits de santé et les recommandations de bonne pratique doivent être à la fois plus accessibles et plus objectives. Elles doivent également être réévaluées périodiquement, en toute indépendance.

Enfin, dans le domaine sanitaire, la coopération internationale est essentielle, et d'abord au niveau européen. Partage de l'expertise publique, études épidémiologiques communes, programmes de recherche conjoints... : tout invite à faire de la santé publique et de la sécurité sanitaire des axes importants de la construction européenne. La libre circulation des produits doit avoir pour contrepartie une étroite coopération en matière d'évaluation et de suivi des produits de santé. La transparence et la lutte contre les conflits d'intérêts devront également être renforcées à ce niveau, en particulier dans les agences européennes. Cela fera partie des propositions que je ferai à nos partenaires européens si les Français m'accordent leur confiance.

Cette nécessaire clarification entre le public et le privé va bien au-delà du secteur de la santé. C'est dans tout le secteur sanitaire (alimentation, environnement, nucléaire...) et même dans l'ensemble de notre vie publique qu'il faut prévenir les conflits d'intérêts, comme le préconisait le rapport Sauvé de janvier 2011 et dont nous attendons encore la mise en œuvre. Une telle transparence est absolument indispensable si nous voulons que notre République devienne réellement exemplaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hollande', with a large, sweeping flourish underneath.

François HOLLANDE